

Le 1^{er} février 2017

PAR COURRIEL

Objet : Demande d'accès à des documents

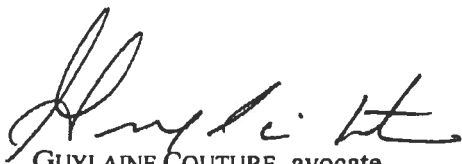
Monsieur,

La présente fait suite à votre demande d'accès à l'information reçue le 22 janvier 2017 par laquelle vous désirez obtenir « l'historique des plaintes/communications avec l'Office des professions du Québec. » et pour laquelle, le 24 janvier, des précisions ont été formulées afin de pouvoir répondre correctement à votre demande. Nous comprenons que vous désiriez recevoir les échanges que vous avez eus avec l'Office des professions en communiquant à l'adresse courriel général de l'Office.

Ainsi, vous trouverez ci-joint copie de l'échange de courriels que vous avez eu avec l'Office des professions entre le 24 décembre 2016 et le 5 janvier 2017.

Conformément à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c. A-2.1), nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à ce sujet.

Je vous prie de recevoir, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.



GUYLAINE COUTURE, avocate
Directrice des affaires juridiques
Responsable de l'accès

/cm

p. j.

Bisson Marc-Olivier

De:
Envoyé: 5 janvier 2017 10:43
À: Boivin Stéphane
Objet: RE: Demande d'info

Indicateur de suivi: Assurer un suivi
État de l'indicateur: Terminé

Monsieur,

Il s'agit d'allégations d'actes ou de pratiques illégales de membres du collège des médecins sous la juridiction de l'office des professions. C'est assez pathétique que vous me référeriez à un conseiller juridique alors qu'il s'agit du comportement d'un regroupement de médecins.

Si plusieurs médecins ne respectent pas leur code de déontologie. Cela relève du collège des médecins et de l'office des professions et ce peu importe si le ou les médecins visés travaillent en cabinet pour un hôpital ou dans un clsc.

Le 5 janv. 2017 10:32 AM, "Boivin Stéphane" <Stephan.Boivin@opq.gouv.qc.ca> a écrit :

Bonjour

Les cliniques médicales ne sont pas sous la juridiction du Code des professions et nous ne pouvons pas répondre à votre question concernant l'organisme à contacter pour porter plainte contre une clinique médicale. Comme l'Office ne donne pas d'avis ou de conseils juridiques, nous vous recommandons de consulter un conseiller juridique.

Merci,

Stéphane Boivin
Conseiller en communication
Bureau de la présidence
Office des professions du Québec

800, place D'Youville, 10^e étage
Québec (Québec) G1R 5Z3

Téléphone : 418 643-6912 poste 273
Sans frais : 1 800 643-6912
stephan.boivin@opq.gouv.qc.ca

www.opq.gouv.qc.ca



Avis de confidentialité :

Le présent courriel peut contenir des renseignements confidentiels en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels. Ils ne peuvent être utilisés que par le (ou la) destinataire mentionné(e) à l'en-tête. Si ce courriel vous est parvenu par erreur, vous êtes avisé que tout usage (copie, distribution, divulgation ou autre) de ce courriel est strictement interdit. Vous êtes prié de signaler cette erreur dans les meilleurs délais en communiquant avec l'expéditeur et de détruire ce courriel de votre ordinateur. Merci de votre collaboration.

De :

Envoyé : 4 janvier 2017 18:35

À : Boivin Stéphane <Stephan.Boivin@opq.gouv.qc.ca>

Objet : Re: Demande d'info

Monsieur Boivin,

Je n'ai pas l'intention de faire une demande d'enquête au sujet d'un professionnel membre mais bel et bien d'une entité corporative et d'abus de cette entité corporative dont des professionnels font parti. Je n'ai pas de meilleur moment pour me faire contacter, nous allons sans cesse se retourner l'appel de boîte vocale a boîte vocale semble-t-il.

Merci de m'informer à savoir à quel organisme m'adresser dans le cas où une plainte concerne les pratiques d'une clinique médicale et donc plusieurs professionnels et non un professionnel en particulier.

Bonjour

Pourriez-vous m'indiquer quel est le meilleur moment pour vous appeler SVP.

Si j'ai bien compris votre question, vous voulez porter plainte contre une clinique médicale. En effet, les cliniques médicales ne font pas partie du système professionnel. Vous pouvez faire une demande d'enquête au sujet d'un professionnel membre d'un ordre mais pas d'une entité corporative.

Stéphan Boivin
Conseiller en communication
Bureau de la présidence
Office des professions du Québec

800, place D'Youville, 10^e étage
Québec (Québec) G1R 5Z3
Téléphone : 418 643-6912 poste 273
Sans frais : 1 800 643-6912
stephan.boivin@opq.gouv.qc.ca

www.opq.gouv.qc.ca

Le 4 janvier 2017 à 16:05, Courrier de Office <courrier@opq.gouv.qc.ca> a écrit :

Bonjour

Pourriez-vous m'indiquer quel est le meilleur moment pour vous appeler SVP.

Si j'ai bien compris votre question, vous voulez porter plainte contre une clinique médicale. En effet, les cliniques médicales ne font pas partie du système professionnel. Vous pouvez faire une demande d'enquête au sujet d'un professionnel membre d'un ordre mais pas d'une entité corporative.

Stéphan Boivin
Conseiller en communication
Bureau de la présidence
Office des professions du Québec

800, place D'Youville, 10^e étage
Québec (Québec) G1R 5Z3
Téléphone : 418 643-6912 poste 273
Sans frais : 1 800 643-6912
stephan.boivin@opq.gouv.qc.ca

www.opq.gouv.qc.ca



Avis de confidentialité :

Le présent courriel peut contenir des renseignements confidentiels en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels. Ils ne peuvent être utilisés que par le (ou la) destinataire mentionné(e) à l'en-tête. Si ce courriel vous est parvenu par erreur, vous êtes avisé que tout usage (copie, distribution, divulgation ou autre) de ce courriel est strictement interdit. Vous êtes prié de signaler cette erreur dans les meilleurs délais en communiquant avec l'expéditeur et de détruire ce courriel de votre ordinateur. Merci de votre collaboration.

De :
Envoyé : 24 décembre 2016 02:41
À : Courrier de Office <courrier@opq.gouv.qc.ca>
Objet : Demande d'info

Veillez accuser réception de la lettre jointe à ce courriel.

Office des professionnels
800 Place d'Youville, 10^e étage
Ottawa (Ontario) K1R 5Z3
Tel. : 416-647-8712
Fax : 416-647-1073

Montreal, Québec
du/c

OBJET: Activités professionnelles au sein d'une société
entité corporative (clinique)
Madame Monseur,

J'ai déposé une plainte au collège des médecins de Québec, (évidemment,
le syndic ne répond que le collègue tranquille par sa
une entité corporative telle une clinique.

Je vous prie de l'informateur à savoir quelle entité administrative
s'occupe à régler et surveille l'activité des médecins
opérant dans ce genre de cadre juridique (clinique en
corporation)

Veillez agréer, Madame Monseur, l'expression de nos sentiments
les meilleurs.